

Du bénévolat au néo-bénévolat

Belhassen Redjeb

Volume 4, Number 2, Fall 1991

La réforme, vingt ans après

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301138ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301138ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Redjeb, B. (1991). Du bénévolat au néo-bénévolat. *Nouvelles pratiques sociales*, 4(2), 59–79. <https://doi.org/10.7202/301138ar>

Article abstract

La présente réflexion porte sur le passage du bénévolat traditionnel au néo-bénévolat au sein du champ de l'assistance sociale québécois. L'analyse de cette transition est d'autant plus justifiée que le champ de l'assistance sociale a connu une forte institutionnalisation depuis une vingtaine d'années; comme si l'évidence du vécu propre à ce phénomène de la société moderne rendait accessoire l'analyse du rapport du Nouveau à l'Ancien au fil de la dite transition. C'est cette analyse que nous nous proposons d'effectuer en décentrant le regard afin de voir dans sa plénitude l'institutionnalisation du néo-bénévolat dans le champ de l'assistance.



Du bénévolat au néo-bénévolat

Belhassen REDJEB
Cégep de Lévis-Lauzon

La présente réflexion porte sur le passage du bénévolat traditionnel au néo-bénévolat au sein du champ de l'assistance sociale québécois. L'analyse de cette transition est d'autant plus justifiée que le champ de l'assistance sociale a connu une forte institutionnalisation depuis une vingtaine d'années; comme si l'évidence du vécu propre à ce phénomène de la société moderne rendait accessoire l'analyse du rapport du Nouveau à l'Ancien au fil de ladite transition. C'est cette analyse que nous nous proposons d'effectuer en décentrant le regard afin de voir dans sa plénitude l'institutionnalisation du néo-bénévolat dans le champ de l'assistance.

Dans un ouvrage précédent, nous avons mis en relief les manifestations principales du regain de vie du bénévolat au Québec (Laforest et Redjeb, 1989). Le présent article propose d'analyser comment s'opère le passage du bénévolat traditionnel au néo-bénévolat. Cette métamorphose au sein de l'institution bénévole, sans être radicale, participe d'un processus de mutation sociale qu'est l'institutionnalisation, phénomène que nous aurons à définir dans un premier temps. Une fois dégagées, les opérations de ce processus vont nous servir, par la suite, de guide pour repérer leurs équivalents empiriques probants.

Plus spécifiquement, les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans le présent article sont les suivantes : comment le néo-bénévolat acquiert-il une autonomie par rapport à l'ancien dans le champ de l'assistance, comment aménage-t-il ses rapports à l'environnement et comment s'édifie son discours légitimant ? Bien entendu, ces questions seront traitées en regard de certains caractères attribués au bénévolat traditionnel ce qui nous permettra d'apprécier les différences et les ressemblances, de même que – nous concluons sur cela – leur portée dans l'institutionnalisation du néo-bénévolat.

LE PASSAGE DU BÉNÉVOLAT AU NÉO-BÉNÉVOLAT : UN PHÉNOMÈNE D'INSTITUTIONNALISATION

Si le bénévolat, en tant que « substitut fonctionnel » à l'assistance étatique, est non seulement convoité, mais en voie de s'ériger en panacée, c'est qu'en retour cette institution tolère une certaine métamorphose et une ouverture certaine en regard des manières de faire qui prédominent dans le champ de l'assistance publique et qui trouvent leurs sources dans l'État légal-rationnel et la science dans son expression technogestionnaire.

Produits de la rationalité instrumentale, ces modes d'existence se déploient, avec la complicité de l'expert et du gestionnaire appropriés, dans le champ de l'assistance bénévole. C'est ainsi que de nos jours, au Québec, il se développe, dans le champ de l'assistance et à côté de certaines pratiques d'assistance bénévole survivantes et rivées aux manières de faire traditionnelles, un néo-bénévolat inspiré par les modes d'existence des organisations parapubliques de l'assistance. Tout se passe, en effet, comme si ce néo-bénévolat était propulsé par les exigences du présent et portait en même temps des traces des pratiques bénévoles qui lui préexistent, c'est-à-dire du bénévolat d'autrefois. Si tel est le cas, il y aurait là un jeu complexe d'emprunts à la fois à la modernité et aux traditions qui s'effectuerait par les voies de l'institutionnalisation. Ce phénomène caractéristique des temps modernes, est en même temps un travail en profondeur où se ferait plus

active la recherche de la cohérence entre l'ancien savoir et le nouveau qui regardent la pratique bénévole dans ce que le premier a de survivant et le second de revitalisant. C'est donc en parcourant le chemin de l'institutionnalisation du néo-bénévolat à l'aide de paramètres appropriés et en nous basant sur des données pertinentes, qu'il est possible de reconstituer et de faire ressortir les principales articulations du néo-bénévolat et, partant, de ce que l'institution bénévole connaît de renouveau.

Si l'institutionnalisation est un « des phénomènes majeurs des temps modernes » (Dumont, 1982 : 15-54), c'est qu'elle se pose comme un courant de base d'une véritable mutation sociale; tout l'espace social est investi par ce courant et le domaine de l'assistance, lieu privilégié d'expression de l'institution bénévole, n'y fait pas exception. Ce phénomène se traduit par des actes multiples qui s'inscrivent dans un processus d'ensemble dont l'objet est un travail nouveau qui s'effectue en marge et aux dépens de l'ancien, ou par-dessus et parfois à même ce dernier. C'est ainsi que l'institutionnalisation du néo-bénévolat dans le champ de l'assistance n'a jamais consisté à se départir complètement de l'ancien bénévolat, mais bien plus à isoler ce que des « experts » de l'institutionnalisation jugent comme étant *vital* dans le bénévolat, le don volontaire, et à lui prodiguer un second souffle et des pratiques réformées. C'est dire que le passé constitue un point de départ pour l'institutionnalisation, point de départ qui marquera son produit; il est en quelque sorte « un gouvernement des morts sur les vivants » (Lapassade et Loureau, 1974 : 164). On rejoint par cette remarque le précepte selon lequel « rien ne vient de rien » (Fauconnet et Mauss, 1968 : 17). Mais c'est aussi poser que l'institutionnalisation est un travail nouveau qui se nourrit, en plus, de savoirs que l'expert emprunte à ses institutions d'appartenance, la science ou l'État, ou les deux. Cet expert manipule donc deux sortes de savoirs (l'ancien et le nouveau) pour les rendre compatibles dans le « faire » : véritable entreprise de « bricolage » qui confère une valeur sociale au néo-bénévolat et qui octroie par ricochet une visibilité aux anciennes pratiques bénévoles persistantes. Ainsi, ce serait au fil de l'institutionnalisation que se déploierait le jeu d'emprunts et que se ferait plus active la recherche de différenciation et de cohérence entre l'ancien et le nouveau savoir.

Mais qu'entendons-nous au juste par institutionnalisation, ce terme qui, pour A. Touraine, « a connu ces dernières années une étonnante fortune » (Touraine, 1973 : 237) ?

L'INSTITUTIONNALISATION : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

L'institutionnalisation appelle un « processus » d'intégration de pratiques anciennes ou nouvelles, éparses, à l'ensemble institutionnalisé. On reconnaît l'institutionnalisé par l'autonomie qu'il a par rapport aux pratiques spontanées, par les rapports formels qu'il établit avec le reste de la société et enfin, par une légitimité construite. L'institutionnalisation est donc un travail en profondeur qui appelle des opérations qui sont elles-mêmes des processus, qui s'emboîtent pour former un processus d'ensemble. Ces opérations sont gouvernées par des motivations qui sont mises à contribution dès l'instant où débute le travail de l'institutionnalisation. En anticipant un peu sur la démonstration qui va suivre, nous pouvons dire que l'institutionnalisation du néo-bénévolat a mis à contribution d'abord, l'institution bénévole dans ce qu'elle a de vital et d'éparpillé dans la société et, ensuite, l'État et la science; ces derniers ont plutôt différencié le néo-bénévolat de l'ancien en le dotant d'une autonomie, de nouveaux rapports au reste de la société et, enfin, d'une légitimité. C'est ce que nous tentons d'illustrer dans les propos qui suivent.

De façon générale, le processus de l'institutionnalisation se noue à partir d'un clivage¹ qu'elle renforce chemin faisant; ce clivage est au cœur d'une différenciation par laquelle s'opère le dégagement du « bénévolat moderne » (André, 1984) du bénévolat traditionnel, dégagement que les opérations de l'institutionnalisation s'attachent à consacrer. Nous allons donc parcourir le chemin de l'institutionnalisation du néo-bénévolat afin de faire ressortir les traces de fond de chacune des opérations.

L'AUTONOMISATION DU NÉO-BÉNÉVOLAT

L'autonomisation du néo-bénévolat (opération par laquelle ce dernier acquiert une autonomie) se traduit par la recherche d'assises propres pour la production et la reproduction de l'acte bénévole nouveau : plus ces assises s'édifient, plus il acquiert de l'autonomie. Ici, il nous faut aussitôt introduire une mise en garde : l'autonomie ne peut être que relative en ce que d'une part le néo-bénévolat, comme nous l'avons remarqué, ne peut que provenir de ce qui reste de l'ancien et que, d'autre part, l'implication d'institutions telles que l'État et la science dans l'institutionnalisation de ce même néo-bénévolat rend celui-ci redevable de celle-là. Balisée par ces considérations, l'autonomie renvoie plutôt à une marge de manœuvre propre au néo-bénévolat par rapport à ses institutions de référence, qu'à une rupture avec

1. On peut observer ce clivage « entre la culture institutionnalisée et la culture dispersée », clivage qui n'induit pas une séparation « étanche ». Voir DUMONT (1982 : 30).

ces dernières. Une telle considération explique pourquoi les porte-parole du néo-bénévolat exigent, dans leurs représentations, une reconnaissance de la part de l'État tout en affichant une méfiance marquée face à la force de « récupération » de ce dernier (André, 1984 : 7). En outre, cette même considération rend intelligible le fait que le néo-bénévolat emprunte à l'expertise technogestionnaire ses « façons de faire », tout en rejetant par ailleurs son produit excessif (Brousseau, 1983 : 18).

Quelles sont donc ces assises propres au néo-bénévolat, c'est-à-dire distinctes de celles par lesquelles on reconnaît l'ancien bénévolat et quelles compétences ces assises mettent-elles à contribution pour leur édification ? Nous proposons d'examiner ces assises par le truchement des paramètres suivants : un réseau d'encadrement, un personnel spécialisé et des règles de fonctionnement appropriées, de même que des modes de promotion et de financement de l'action bénévole. Au fil de cet examen où nous nous attachons plus à dessiner les contours des assises de l'autonomie du néo-bénévolat que de les scruter en profondeur, nous effectuons des renvois de même envergure à l'ancien bénévolat. L'idée d'une telle démarche est de signaler provisoirement des différences entre l'ancien et le néo-bénévolat, différences qui ont trait au principe de l'autonomisation de ce dernier.

Un réseau d'encadrement différencié de l'action bénévole

Ayant comme point de départ neuf Centres d'action bénévole (FCABQ, non daté a) dénombrés en 1968, le développement d'un réseau d'encadrement de l'initiative bénévole destiné à coiffer les pratiques bénévoles à la base, a débouché en 1972 sur une association, soit l'Association des centres de bénévolat du Québec. La prolifération des Centres d'action bénévole depuis cette date jusqu'à 1984 a amené les organismes membres à se doter d'une fédération, la Fédération des Centres d'action bénévole du Québec. C'est ainsi qu'en 1986, on dénombre soixante-huit Centres d'action bénévole dont la plupart sont regroupés par régions administratives, alors que douze autres sont en voie d'affiliation (FCABQ, 1986a : 2). Ajoutons à cette structure « permanente », l'émergence, en 1986, d'un Forum québécois de l'action volontaire qui se veut le véhicule de la « revalorisation de l'action volontaire » (FCABQ, 1986b) et le lieu tout désigné pour l'articulation d'un discours sur l'action volontaire qui « réussisse à clarifier les concepts usés ou trop flous » (FCABQ, 1986b), s'agissant bien entendu de termes comme celui de bénévolat.

De telles données nous conduisent à formuler deux remarques. D'une part, le néo-bénévolat est marqué par une division du travail qui s'apparente à celle qui caractérise les bureaucraties modernes; en effet, les Centres d'action bénévole (et leur fédération) de même que le Forum québécois de

l'action volontaire sont bien plus des lieux d'encadrement, de « conception » et d'expertise reliés à l'action bénévole que des terrains de la pratique bénévole proprement dite. D'autre part, cette « spécialisation fonctionnelle » à laquelle correspond une « différenciation structurelle » à la manière des organisations modernes, dote le bénévolat d'une fonction assurée de reproduction du travail bénévole qui met celui-ci à l'abri du seuil critique qu'a connu le bénévolat traditionnel avec la montée des professions, du salariat et de l'État. Enfin, en s'érigeant en « carrefour de l'action bénévole et de l'entraide communautaire sur un territoire » (FCABQ, 1986a : 3), le Centre d'action bénévole devient un pôle d'attraction pour le « potentiel » bénévole qu'il prépare à l'action et pour les organismes bénévoles à la recherche d'une main-d'œuvre préparée et de services de consultation. En ce sens, il devient le lieu de reproduction du travail bénévole, reproduction par laquelle ce dernier y gagnerait en autonomie.

Fondé sur un réseau qui se propulse par ses propres composantes, réseau emprunté à l'expertise de la gestion moderne, le néo-bénévolat se détache ainsi de l'ancien bénévolat articulé dès son émergence sur le réseau des œuvres sociales de l'Église catholique dont le rôle « [...] est fondamental dans l'élaboration de cet ensemble d'organismes privés, [car] la présence du prêtre au sein de l'équipe administrative assure à l'Église une influence directe sur chacune des sociétés et [où], plus généralement, l'évêque peut à tout moment intervenir dans tout son diocèse sur les politiques globales. Ainsi, dans ce cas, l'Église est présente à l'origine de l'organisme et continue, après la période de fondation, de jouer un rôle important dans sa direction [par et pour un encadrement] sur le tas » (Linteau, Durocher, Robert, 1979 : 201-202). L'Église et ses appareils sont remplacés dans le néo-bénévolat par un réseau d'établissements, les Centres d'action bénévole (CAB), dont le personnel prodigue des expertises qu'il a lui-même reçues des filières de la formation en gestion (FCABQ, 1985 : 15).

Nous sommes ainsi en présence d'un univers d'encadrement de l'initiative bénévole, initiative provoquée par le bénévole en propre ou par d'autres acteurs qui s'intéressent au bénévolat. Cet univers constitue une pierre de touche dans l'autonomisation du néo-bénévolat, car c'est en son sein que va éclore une nouvelle conception du personnel bénévole que des règles de fonctionnement mises au point pour la circonstance vont concrétiser.

Un personnel bénévole spécialisé et des règles de fonctionnement appropriées

Voulant se dégager de l'amateurisme qu'on a accolé à deux reprises aux pratiques bénévoles traditionnelles (Gouvernement du Québec, 1963 : 132;

1967 : ix), le néo-bénévolat se dote d'un ensemble de prescriptions destinées aux organismes bénévoles, les « organismes-terrains ». Les guides et manuels préparés et consultés à cet effet convergent vers une distinction entre, d'une part, le gestionnaire du travail bénévole qui doit être formé à la « gestion des ressources humaines » (FCABQ, 1987) ou à la « gestion des ressources bénévoles » (FCABQ, 1984) et, d'autre part, le bénévole qui doit être « recruté » (CABQ, 1979) donc « sélectionné » (FCABQ, non daté b), soumis à un « contrat » (FCABQ, 1987 : 14) et, pourquoi pas, en cas de défaut, « congédié » (Gillis, non daté). En outre, le bénévole doit être préparé pour les tâches qu'il aura à assumer; à défaut d'une telle préparation, il se voit proposer une formation appropriée (FCABQ, 1984 : 25-26).

Division du travail impliquant une hiérarchie des fonctions et des compétences particulières à recruter ou à développer, contrat et modalités de congédiement, nous voilà en face d'éléments de similitude avec le type bureaucratique moderne dont la configuration d'ensemble donne l'image d'une totalité qui ne dépend que d'elle-même.

Une telle configuration s'éloigne manifestement de celle dont rendent compte des « cas clairs » de bénévolat traditionnel. Nous pensons particulièrement au « Bureau des pauvres », forme d'assistance bénévole caractéristique de l'« ancien régime »; nous y constatons une division du travail dans laquelle le curé est à la fois le directeur du bureau et celui qui « a pour fonction de découvrir les pauvres honteux » (Poulin, 1955 : 16-17). « Le curé servait en quelque sorte d'enquêteur social », diront plus tard les membres du Comité d'étude sur l'assistance publique (Gouvernement du Québec, 1963 : 83). C'est donc autour du curé que les choses s'organisent parce que celui-ci est le point de départ de l'œuvre de bienfaisance tout comme il en fixe le point d'arrivée : l'indigence. Bref, il est gestionnaire et homme de terrain, ce que le néo-bénévolat sépare ostensiblement. Dans d'autres cas, comme les associations de bienfaisance du XIX^e siècle, « les associations nommées Dames de la charité », ont comme noyau organisateur de l'activité bénévole un fondateur ou une fondatrice qui s'entoure souvent de « zélatrices » chargées de l'orientation de l'œuvre (Lapointe-Roy, 1987 : 83-84).

Si elles ne s'organisent pas autour d'un membre du clergé, les œuvres de bienfaisance le sont sous l'instigation d'un fidèle laïque, notable donc personne significative et « exemplaire » (Lapointe-Roy, 1987 : 112) ou « dame de charité » et donc « dame patronnesse ». Dans tous les cas, l'œuvre bénévole repose sur l'honorabilité du fondateur, de son sens de l'initiative et sur la conduite des zélateurs dont il s'entoure et qu'il inspire. Pour le reste, « les dames bénévoles se répartissaient le travail selon leurs aptitudes » (Lapointe-Roy, 1987 : 92).

Des modes de promotion et de financement

La promotion et le financement de l'activité bénévole vont de pair en ce qu'ils convergent vers une même finalité, la reproduction du travail bénévole. Si le « don » est une source virtuellement intarissable pour la reproduction du travail bénévole, il n'en demeure pas moins que son passage de l'état virtuel à l'état réel commande des « stratégies » à mettre en œuvre pour faire (re)connaître les vertus du don et du donateur d'une part et, pour susciter le don et interpeller le donateur, d'autre part.

Le recours du néo-bénévolat à des procédés publicitaires (FCABQ, non daté c) allie les usages anciens au « software » de l'information moderne; et l'insertion de formules de type « légal-rationnel » (Association des Centres d'action bénévole du Québec, non daté) pour l'octroi de « subventions » à côté des pratiques traditionnelles du don témoigne du souci constant de l'expert technogestionnaire de concilier l'ancien et le nouveau tel que nous l'avons évoqué plus haut.

Dans le premier cas, les exemples sont nombreux et variés. Nous en choisissons un qui frappe par sa clarté, celui du « projet d'homélie ». L'homélie n'est pas une pratique d'aujourd'hui. Sa formulation et sa planification réalisées dans un projet par d'autres acteurs que celui qui va la prononcer, correspondent toutefois à un « bricolage » récent qui scinde cette pratique en deux étapes : la conception et l'exécution. Ce qui revient à faire transmettre par l'exécutant un message publicitaire conçu ailleurs et par d'autres que l'acteur de circonstance. Ainsi donc l'homélie est planifiée tant dans sa forme que dans son contenu et une analyse de ce contenu révèle que l'appel au bénévole s'organise autour de deux principaux référents. Le premier est issu de la rationalité économique et place l'auditeur de l'homélie devant la nécessité d'agir sur une situation « donnée » comme problématique; le second référent, d'ordre théologique celui-là, met ce même auditeur devant l'obligation du don volontaire. La présence de deux discours dont l'un est, en tout cas, plus récent que l'autre, dans une formule qui subordonne un usage ancien, l'homélie, au « planning » moderne pour promouvoir l'action bénévole nous met devant l'évidence du renouvellement des stratégies au sein de l'univers bénévole.

D'autres stratégies sont déployées dans la même intention et dans certains cas, elles relèvent strictement de la technologie de l'information comme les « flashes » pour la radio et la télévision, ou encore la « conférence de presse », le « communiqué de presse », la « pochette de presse », etc. (FCABQ, non daté c : 23, 25-26).

L'introduction de nouveaux procédés peut être observée par ailleurs dans les stratégies de financement : à côté de certains modes tels que le don

anonyme ou identifié et de certaines sollicitations d'envergure paroissiale, s'érigent des « formulaires de demande de subventions » (FCABQ, non daté c, annexes : 5-8) mis à la disposition des organismes bénévoles par différents bailleurs de fonds. Ces formulaires, produits de l'expertise technogestionnaire, véhiculent un réseau lexical « spécialisé » et une rationalisation de l'action bénévole qui commande un esprit et un savoir-faire qui président à leur utilisation et que les experts en la matière mettent à la disposition des bénévoles sous forme de manuels ou de guides.

En outre, tout indique que dans le déploiement de ce procédé de financement qu'est la demande de subvention, une expertise en appelle une autre; l'action bénévole devrait se traduire par un savoir-faire qui parfois ne peut être décodé que par le recours à un autre. Dès lors, la multiplication des opérations de formalisation n'a-t-elle pas cet effet de détacher l'action bénévole de son propre contexte et d'ériger le produit détaché en représentation de l'action bénévole ? Si tel est le cas, serait-ce à ce prix que le néo-bénévolat développe une autonomie de financement par rapport aux anciens procédés ? En tout cas, c'est à cette condition que des bailleurs de fonds, tels que les gouvernements, les services publics, de même que certaines corporations privées, dont Centraide, acceptent de recevoir et d'examiner les demandes de subvention et de prendre une décision rationnelle.

Si, dans le néo-bénévolat, la promotion et le financement sont deux activités spécialisées de la reproduction du travail bénévole, faisant appel toutes deux à l'expertise technogestionnaire, il n'en est pas de même dans le bénévolat traditionnel, car la pratique à cet effet est diffuse. En effet, la tenue de bazars ou de concerts de charité avant lesquels « [...] il fallait rendre l'événement public », les quêtes dans les assemblées et dans les églises « précédées de sermons appropriés aux circonstances » (Lapointe-Roy, 1987 : 93, 110) sont des exemples pratiques à double fonction : celle de donner et celle de faire la démonstration préalable au don. N'est-ce pas dans cette dernière que réside la promotion de l'action bénévole ? Ces procédés ne sont pas les seuls, faut-il le dire : le « feuillet paroissial » ainsi que le « prône » sont aussi utilisés à la fois pour promouvoir l'engagement bénévole en donnant de l'information sur ses réalisations passées et futures et pour interpellier la conscience des fidèles, donateurs et bénévoles potentiels.

Nous venons de dégager et d'illustrer, à titre indicatif, deux tendances au sein du bénévolat, soit celle de se promouvoir et celle de se financer pour assurer sa reproduction; ce travail de reconnaissance nous a permis d'observer que l'autonomisation du néo-bénévolat par rapport à l'ancien passe par la mise en œuvre de stratégies de promotion et de financement

qui parfois se nourrissent des traditions bénévoles et qui mettent à contribution l'expertise technogestionnaire. C'est autour de ces principaux éléments que le renouveau nous semble se cristalliser au sein de l'institution bénévole.

LES RAPPORTS DU NÉO-BÉNÉVOLAT À SON ENVIRONNEMENT

L'autonomisation du néo-bénévolat appelle l'aménagement de nouveaux rapports avec l'ancien bénévolat² lequel est redevable à l'Église de même qu'à son réseau immédiat et médiat. L'entreprise d'aménagement ne se limite pas à ce niveau; elle s'étend aux autres institutions qui ont été mises à contribution dans le renouvellement du bénévolat, soit l'État et la science, de même qu'au « sujet » de l'action bénévole. Le déroulement de l'opération, faut-il le souligner, obéit au principe de l'action récurrente selon lequel chaque nouveau rapport avec une composante de l'entourage agit sur les autres. Bornons-nous, pour l'instant, à faire ressortir ce qui caractérise ce nouveau complexe de rapports du néo-bénévolat avec son entourage en confrontant, selon le cas, les résultats avec les traits caractéristiques des rapports du bénévolat traditionnel avec son entourage.

Rapport du néo-bénévolat à l'Église et ses réseaux

En faisant appel à l'entreprise technogestionnaire et, comme nous le verrons plus loin, aux idéaux démocratiques dont la volonté du citoyen de se prendre en charge, le néo-bénévolat se soustrait, sans s'opposer cependant, à l'orientation que l'Église et ses réseaux ont toujours donnée au bénévolat traditionnel. Cet affranchissement plus ou moins discret du néo-bénévolat a donné naissance à des rapports de même nature avec les instances ecclésiastiques. À tout bien considérer, l'Église, comme référence au bénévolat est moins située dans le centre que dans la semi-périphérie et parfois dans la périphérie même de l'action bénévole. Sans doute y a-t-il lieu de croire qu'un tel déplacement révèle la distance que des valeurs « technoscientifiques » et démocratiques ont fini par creuser entre l'Église et l'univers du bénévolat moderne :

Des dames patronnesses visitant leurs pauvres ou leurs malades, des philanthropes à la générosité écrasante, voilà les images que certains peuvent encore se faire, en 1984, du bénévolat [...]. Il apparaît à côté du bénévolat tradition-

2. Tout comme, dans un autre contexte, la laïcisation de la vie politique, proclamant ainsi son autonomie par rapport à l'autorité divine, est assortie de rapports nouveaux avec cette même autorité et, partant, avec les autres sphères de la vie en société. Voir MAIRET (1978 : 286).

nel, une multiplication de nouvelles formes de bénévolat plus adaptées à la société d'aujourd'hui et capables d'intégrer le militantisme (André, 1984 : 5).

Ces propos qui, au demeurant, explicitent maintes insinuations de même nature retrouvées dans d'autres textes, cristallisent la distance dont il est question par une déqualification du bénévolat traditionnel en raison de la « connotation religieuse » que l'Église et ses réseaux lui ont imprégnée. Cette distance n'induit pas cependant l'exclusion de l'Église et de son discours du giron du néo-bénévolat; elle l'éloigne tout au moins des foyers de décision. Aussi sommes-nous loin de la réalité d'autrefois où le bénévolat, tant dans son discours que dans son fonctionnement concret, est subsumé par l'œuvre ecclésiale, comme en font foi les observations suivantes :

L'Église catholique représente toujours une force majeure au Québec. Elle est omniprésente et son action déborde largement le domaine religieux. [...] Les bases de son pouvoir et de son poids social et culturel tiennent à trois facteurs principaux : le premier, la foi, fonde le prestige de l'institution et impose l'adhésion et le respect. Le second est son rôle de dispensateur de services, par son réseau de maisons d'enseignement et d'hôpitaux, par ses organisations charitables et culturelles [...]. Enfin, l'Église s'affirme comme force d'encadrement et de définition idéologiques (Linteau, Durocher et Robert, 1986 : 88).

Rapport du néo-bénévolat à l'État

Nous avons souligné, au début du présent texte, les incitants étatiques à la résurgence du bénévolat : le recours de l'État à l'initiative bénévole en temps de crise économique et le recours des forces sociales bénévoles aux ressources de l'État pour mettre en forme cette initiative ont instauré progressivement une dynamique dite de « partenariat³ » entre l'État et l'univers bénévole. Cette dynamique est fondée, cependant, sur un rapport paradoxal en ce sens que d'une part l'État contribue à l'institutionnalisation du néo-bénévolat par la reconnaissance juridique de ses organisations et par la subvention de certaines d'entre elles à partir d'une politique d'ensemble préparée à cet effet; d'autre part, le discours du néo-bénévolat affiche une méfiance à l'endroit de l'État dans la crainte d'une certaine « récupération ». Ce paradoxe est présent en filigrane dans les propos d'experts, tenants du renouveau bénévole, et il est manifeste dans les textes produits par certains d'entre eux, dont celui-ci :

3. Terme utilisé à la fois par l'État et ses réseaux de services de même que par les porte-parole des organisations bénévoles, particulièrement par la FCABQ, pour désigner la collaboration d'égal à égal dans une perspective de complémentarité entre ces mêmes acteurs.

Quand les fonctionnaires du ministère me disent qu'ils s'intéressent beaucoup au bénévolat, je commence à avoir peur. Maintenant que l'on n'essaie plus de prendre toute la place, on essaie de récupérer les bénévoles. Les tentatives de plus en plus nombreuses de rapprochement entre la machine administrative de l'État et des petits organismes bénévoles ne pourront faire autrement que conduire à la récupération et à l'exploitation. C'est David contre Goliath (Guay, 1981 : 5).

La méfiance de la part d'organismes bénévoles à l'endroit de l'État n'est pas un fait nouveau en soi; elle jalonne les prises de position historiques des tenants des œuvres de bienfaisance au Québec à l'occasion de chaque intervention substantielle de l'État dans les domaines déjà occupés par ces œuvres⁴. Cette méfiance s'inscrit dans un rapport de force entre l'État et l'Église dans certains domaines qui, comme on le sait, s'est soldé par la croissance du premier aux dépens de la seconde. De nos jours, le renouveau du bénévolat s'effectue à la fois par une prise de distance par rapport à l'Église, ainsi que nous l'avons déjà souligné, et par une nette préoccupation de maintenir une autonomie par rapport à l'État dont il sollicite cependant, sous des formes variées, la caution. Ce rapport paradoxal du néo-bénévolat à l'État révèle-t-il l'un des caractères de l'institutionnalisation qui, dans l'avancée de son extension « éroderait » l'autonomie de son objet, le bénévolat moderne, en échange d'une reconnaissance, d'une légitimité ? Si tel est le cas, le néo-bénévolat gagnerait-il en légitimité ce qu'il perdrait en autonomie par rapport à l'État ? D'où le rapport paradoxal avec celui-ci. Ce paradoxe serait-il le « mal nécessaire » et se retrouverait-il à la base de la logique du partenariat réclamée incidemment tant par les experts de l'État que par ceux du néo-bénévolat ?

[...] dans une conception de la société de plus en plus centrée sur l'homme et fondée sur la liberté, rien ne doit être négligé, de la part de l'État, pour donner au volontariat [...] sa pleine vigueur. Pour y parvenir, il doit se ménager entre lui et les organismes bénévoles des espaces de liberté qui permettraient à ces derniers de jouer leur rôle, non pas de concurrent, mais de partenaire social (Conseil des affaires sociales et de la famille, 1978 : 16).

La Fédération (FCABQ) considère qu'elle doit être impliquée dans l'établissement d'un nouveau contrat social qui devra prendre en compte les spécificités de chacun des partenaires. Elle veut donc préciser le rôle-clé de l'action bénévole dans la délimitation des conditions de pratique et de partenariat (FCABQ, 1986a : 4).

4. Henri Bourassa a exprimé de façon explicite cette méfiance à l'endroit de l'État dans sa prise de position contre l'adoption de la *Loi sur l'assistance publique* en 1921 (BOURASSA, 1921 : 22).

L'usage commun aux experts de l'État et du néo-bénévolat de l'idée de partenariat révèle, par surcroît, que les deux parties convergent vers un *modus vivendi* qui aboutirait probablement à une institutionnalisation plus marquée du néo-bénévolat et, en revanche, à une reconnaissance plus tangible de ce dernier de la part de l'État.

Rapport du néo-bénévolat à la science

Jusqu'à ce stade-ci de notre démarche, nous avons à peine signalé les contributions de la science à l'édification du néo-bénévolat de même que le rapport entre les deux. Ne pas les examiner plus à fond reviendrait à sous-estimer l'œuvre de l'expert scientifique (puisque c'est de celui-ci qu'il s'agit) dans la résurgence de l'action bénévole et par le fait même, le travail de rationalisation de la pratique du don volontaire.

Depuis que l'institution scientifique⁵ gagne du terrain dans le quotidien et « explore continuellement de nouveaux territoires » ((Thuiler, 1980 : 93, 101), l'expert, médiateur « entre un savoir et une société » (De Certeau, 1980 : 43), a entrepris, par delà sa spécificité d'origine, de se vouer à « la rationalisation de l'existence⁶ » (Thuiler, 1980 : 97). Ceux qui le précédaient et qui faisaient un travail d'« éclaireur », tels le « sage » et le « cleric », sont soigneusement refoulés aux limites du territoire de l'existence au nom de et par la science et la technique. « Ces deux sœurs siamoises » (Thuiler, 1980 : 100) déploient un savoir qui fait apparaître irrationnels, voire périmés, ceux du sage et du cleric.

La rationalisation du don volontaire et la « scientification » de son contenu sont deux opérations de l'expert dans le renouvellement du bénévolat. La science conquiert ainsi l'espace du don volontaire par la mise en place d'un néo-bénévolat qui lui sera, après coup, redevable. « La science (et ainsi l'expert) ne fait pas de sentiment » (Thuiler, 1980 : 107); la rationalisation, « [...] organisation de la vie, par division et coordination des diverses activités [...] en vue d'une plus grande efficacité et rendement » (Freund, 1983 : 16), semble l'opération tout indiquée pour répondre à ce précepte que des experts du néo-bénévolat observent dans leurs instructions :

Pour qu'une action bénévole soit maintenue, il doit y avoir un équilibre satisfaisant entre ce que celle-ci coûte au bénévole et ce qu'elle lui apporte (Lepire, 1983 : 243).

5. « La science est une sorte d'institution absolue, douée d'un statut divin » (THUILER, 1980).

6. Expression empruntée à Jacques Le Goff et citée par THUILER (1980).

Le temps est venu de réaliser que, de plus en plus, notre travail (bénévole) est inter-disciplinaire et que nous devons accepter et même chercher à acquérir des notions provenant d'autres disciplines en autant qu'elles peuvent améliorer notre rendement. De tout temps, des travailleurs bénévoles ont tenté d'aider les personnes en difficulté. Les problèmes étant de plus en plus complexes sont par conséquent plus difficiles à solutionner et la coordination des programmes bénévoles n'est plus uniquement une affaire de bonne volonté, mais aussi *une question d'organisation et de gestion efficace* (FCABQ, non daté d : 2).

L'appel à la rationalisation est corrélatif d'emprunts à l'institution scientifique dont l'objet sera une « scientification » de la forme et du contenu de l'action bénévole. Cette « scientification » passe par la vulgarisation de la connaissance scientifique de la part des experts rendant ainsi accessibles des lambeaux de savoirs et de savoir-faire que ces mêmes experts prodiguent aux bénévoles en temps opportun. Outre le savoir-faire relevant de la gestion moderne et auquel nous avons fait allusion dans l'analyse des pratiques telles l'encadrement, la promotion et le financement, l'expertise des sciences du comportement et son produit vulgarisé, le « know-how », sont mis à contribution dans la formation du bénévole. « Pour établir un vrai dialogue » (FCABQ, non daté e) « l'écoute active » (FCABQ, non daté f), « les dix étapes dans l'établissement d'un groupe d'entraide » (FCABQ, non daté g) ne sont que quelques formules qui peuvent nous donner une idée de ce qui constituera, avec « la culture organisationnelle », *le modus operandi* du néo-bénévolat.

Rationalisation et « scientification » de « l'existence bénévole », voilà en somme l'apport de la science à l'institution du don volontaire; cet apport est pratiquement inexistant dans le bénévolat traditionnel qui puise son savoir-faire dans la morale chrétienne et dans les pratiques de l'entraide spontanée. Car même si des cours de formation professionnelle dans le domaine de l'assistance ont été dispensés pour la première fois en 1932, ce furent les Sœurs de Notre-Dame du Bon Conseil qui établirent le programme (Denault, 1961-62 : 11). L'Église a fini par intégrer dans ses services diocésains les techniques modernes de service social, d'abord par son propre corps religieux, non sans réticence car, « selon ces directeurs [de services diocésains], les professionnels se croyaient trop bons et posaient trop de questions » (Mongeau, 1967 : 76). C'est donc dire que le rapport de l'Église à l'institution scientifique, rapport fondé du reste sur un scepticisme historique, a marqué le rapport du bénévolat traditionnel avec cette dernière.

Le rapport du néo-bénévolat à son « sujet »

Les appellations réservées au « sujet » de l'action bénévole sont révélatrices à plus d'un titre de la nature du rapport que l'institution bénévole établit avec

ce dernier. Dans le même bénévolat, l'usage des appellations suivantes est particulièrement fréquent : le sujet de l'action bénévole est un « client », un « bénéficiaire » ou un « usager ». Dans les pratiques lucratives ou salariées de l'assistance sociale, ces appellations sont nettement privilégiées. Leur utilisation par le bénévolat dénote l'influence qu'exerce la culture organisationnelle de ces sphères privée et publique sur le milieu bénévole. Cette influence s'inscrit dans le prolongement de l'institutionnalisation et instaure une « relation de service » (Barbier, 1973) entre le donneur volontaire et le destinataire du don; d'où découlent « des responsabilités du travailleur bénévole à l'égard de la clientèle », ce qui présuppose des droits pour celle-ci (Centre d'action bénévole de Québec, 1980 : 8). Ces responsabilités constitueront la face institutionnalisée de l'obligation sociale de donner, le « reste⁷ » étant refoulé par la même institutionnalisation.

Ainsi remarquons-nous que les appellations du sujet du néo-bénévolat sont assorties de rapports formels de service où le don est pratiquement objet de contrat du même type que ces rapports. Ce recours au rationalisme n'est pas frappant dans le cas du bénévolat traditionnel : on constate plutôt la présence de catégories morales dans l'organisation du rapport entre le bénévolat et son sujet. Celui-ci est désigné par des expressions chargées moralement telles que « pauvre honteux », « pauvre méritant », « enfance malheureuse », « nécessiteux », « miséreux », « intempérant », pour ne citer que les plus utilisées dans le domaine de l'assistance sociale bénévole d'autrefois. Ces expressions renvoient à la pratique de l'apostolat de la charité chrétienne dans laquelle on retrouve une relation « caritative » entre le bénévole et son sujet. Clerc ou laïc, le bénévole entre en relation avec son sujet à travers le prisme de la foi théologale. Celle-ci, sans être exclue de la relation de service qui caractérise le néo-bénévolat, semble toutefois être devancée par des préoccupations d'ordre pragmatique donnant lieu à un rapport bénévole-sujet du même type.

LA LÉGITIMATION DU NÉO-BÉNÉVOLAT

Jusqu'à ce stade-ci, nous avons illustré le clivage qui prend forme au sein de l'institution bénévole par la différenciation du néo-bénévolat par rapport à l'ancien. Le néo-bénévolat se différencie en acquérant une autonomie de fonctionnement et en aménageant de nouveaux rapports avec l'entourage concerné par le bénévolat. Cette différenciation s'accompagne d'un travail de légitimation dont l'effet principal est de doter le néo-bénévolat d'une légitimité qui lui soit propre. Cette légitimation, « acquisition d'une

7. Pris au sens de « culture » (DE CERTEAU, 1980 : 42).

légitimité », apparaît dans un *néo-discours* bienveillant qui s'articule autour de « thèmes justificateurs » empruntés à d'autres idéologies que l'idéologie caritative propre à l'ancien bénévolat. En outre, la même légitimation implique une symbolique dont le déploiement sert la réalisation du nouveau discours bienveillant (Lagroye, 1985 : 395, 404).

Le référent démocratique

La « parole légitime » (Lagroye, 1985 : 410) dans le renouveau bienveillant puise sa substance dans les préceptes de base de la démocratie. Les propos d'Alexis de Tocqueville selon lesquels « la santé d'une démocratie se mesure à la qualité du travail accompli par ses simples citoyens » (Laprade, 1979) semblent constituer un des référents organisateurs de cette parole légitime. Plus précisément, la démocratie par le citoyen est l'ancrage des discours des interlocuteurs autorisés de l'institution bienveillante, comme en font foi les propos qui suivent :

La nécessité de promouvoir des ressources volontaires, des ressources alternatives est fondamentalement une question de santé démocratique avant d'être une question d'économie budgétaire (Quiviger, 1985 : 10).

Le bénévolat constitue ainsi une forme d'expression de la société démocratique et saine; à la limite, il en est un garant par son « rôle sociétal important » (Grand'Maison, 1984 : 4) que seul le citoyen volontaire rend possible. En associant le bénévolat à la démocratie de cette façon, le *néo-discours* rend nécessaire le premier pour la réalisation de la seconde, d'autant plus que cette démocratie est mise en question devant l'omniprésence de l'État dans les secteurs de la vie sociale : « peut-on parler de démocratie réelle quand [...] les sources et les instruments du pouvoir sont concentrés dans les mains de l'État, de ses réseaux et des corporations professionnelles ? » (Quiviger, 1985).

Tout porte à croire, en somme, que l'institution bienveillante dans son *néo-discours*, puise dans le référent démocratique sa nouvelle légitimité; l'efficacité de ce référent dans la légitimation du *néo-bénévolat* est d'autant plus assurée que l'interventionnisme de l'État semble freiner l'élan démocratique du citoyen.

L'humanisation de la rigueur technogestionnaire

L'insertion de l'idéologie scientifique dans le *néo-discours* bienveillant a débuté dès l'instant où, comme nous l'avons souligné, des experts issus de certains champs scientifiques ont entrepris de rationaliser et de « scientificiser » l'activité bienveillante. La rigueur, dérivée d'une certaine science et à l'image du

langage par lequel elle s'exprime, confère une certaine crédibilité qui manquait, faut-il en convenir, au bénévolat traditionnel. Or, c'est cette même rigueur que l'on conteste de plus en plus, de même que les pratiques qu'elle produit. Ces contestations sont nombreuses et font état à la fois du « geste fruste » que pose entre autres le spécialiste et des lieux fortement organisés dans lesquels œuvre ce dernier. C'est devant une telle rigueur que « la touche humaine » que l'on associe à l'institution bénévole devient nécessaire, justifiant ainsi de nouveau le geste bénévole. Le fragment du discours qui suit fait état de ce processus d'ensemble que d'autres propos présentent de façon parcellaire :

[...] les besoins de la population sont normalisés, classifiés, étiquetés à l'excès. Les services sont rationalisés [...] Tout devient froid, impersonnel, anonyme en même temps qu'incomplet [...]. La société 1980 enferme les besoins personnels et les relations humaines dans des normes, dans des ratios. Le bénévole devient d'autant plus nécessaire pour sauver le caractère humain que doit garder la société (Centre d'action bénévole de Québec, 1981 : 24).

L'humanisation de l'existence apparaît donc dans le néo-discours bénévole comme une nécessité qui adoucirait la rigueur d'une existence rationalisée et « scientifiée »; ce serait du même coup une raison de surcroît pour la réaffirmation du geste bénévole, alors même que ce geste est de plus en plus rationalisé, voire « scientifié ». Encore une fois, l'emprunt à l'ancien et au nouveau est poursuivi au niveau du discours de légitimation.

L'importance du référent démocratique de même que celui de l'humanisation dans le discours du néo-bénévolat n'a d'égale que l'intensité du référent chrétien dans le discours du bénévolat traditionnel dont la forme la plus concrète est la charité. À cet égard, les propos d'Esdras Minville sont éminemment significatifs :

Sans la charité, la justice ne serait que l'âpre conflit des intérêts opposés arbitrés par la force. Sans la justice, la charité ne serait que vain mot, mais sans la charité, la justice ne saurait jamais (triompher ni) progresser [...] Mais, au départ, l'Église soutient qu'il faut un acte d'amour [...] (Minville, 1986 : 246).

La charité apparaît donc nécessaire à « la justice » et, partant, « la cause efficiente de la paix » (Minville, 1986 : 246); elle tire sa légitimité du fait qu'elle est une force d'appui pour la doctrine catholique. Ce discours de légitimation à l'instar de son institution d'appartenance, n'a plus la position centrale qu'il avait dans l'univers bénévole d'aujourd'hui.

Mais le processus de légitimation ne se limite pas au discours, à « l'exposé didactique de justification » (Lagroye, 1985 : 410). Il se continue dans un rite social, ensemble de manifestations publiques organisées et récurrentes du bénévolat en l'occurrence. « La semaine du bénévolat »,

célébrée pour la première fois au Québec en 1974, est certes une de ces manifestations ritualisées qui en incorporent d'autres comme la remise de « certificats de mérite aux bénévoles les plus remarquables » et de « lettres d'attestation (aux bénévoles) témoignant de leur travail ». En outre, le prix Bénévolat Canada, destiné au « bénévole de l'année », de même que le prix Persiller-Lachapelle, attribué à l'organisme bénévole de l'année au Québec, sont parmi tant d'autres, une source considérable de légitimation, ne serait-ce que par le caractère solennel des cérémonies qui les accompagnent. La rétribution symbolique par le « prix » et par l'hommage qui accompagne celui-ci n'est pas une formule nouvelle; son regain de vie, après une période de relégation, de même que le renouvellement de son contenu et de sa mise en application témoignent du fait que le néo-bénévolat s'alimente de l'ancien sans toutefois s'y confondre.

Ainsi, par delà le cérémonial, ces pratiques symboliques opèrent des renvois multiples à des images anciennes et nouvelles de bénévolat et de bénévoles que le jeu complexe d'emprunts, que nous avons postulé au départ, continue à produire. L'imputation de qualités au bénévole exemplaire et à l'organisme bénévole modèle, lors de discours de circonstances, procède de ces mêmes images, impliquant par là un travail de régulation entre les anciennes et les nouvelles. C'est ainsi que pour gratifier un bénévole, on peut souligner « sa conscience humanitaire et sociale (en même temps que) sa participation à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté québécoise » (FCABQ, non daté c : annexe F). De même, pour souligner la performance de l'organisme bénévole de l'année, on louange à la fois son œuvre bienfaitrice dans le milieu et le sens de l'organisation efficace dont sont dotés ses responsables⁸.

L'ensemble de ces pratiques de type « méritocratique » se déroulent selon des procédés prévus et standardisés où l'improvisation n'occupe que peu de terrain et ce, même lors des hommages rendus à des bénévoles⁹. Outre le fait que ces pratiques instaurent l'émulation dans l'univers des bénévoles, à l'instar des autres secteurs de la vie sociale, le secteur scolaire par exemple, elles entraînent du même coup les bénévoles dans un effort *d'observation de ce qui est donné à l'interprétation*, c'est-à-dire le néo-bénévolat érigé cette fois en attentes et en critères. C'est en ce sens que les pratiques de type « méritocratique » sont des pratiques de légitimation, car

8. À titre d'exemple, les prix Persiller-Lachapelle décernés annuellement à des organismes bénévoles et communautaires au Québec.

9. Lors du quarantième anniversaire de Centraide-Québec en 1986, une quarantaine de bénévoles ayant œuvré dans cette organisation se sont vus décerner chacun une plaque produite en série en guise d'hommage pour leur travail bénévole : curieux paradoxe !

plus on observe les directives qui mènent au mérite, plus on les cautionne et leur ritualisation en est une autre de surcroît.

Une brève incursion dans le bénévolat d'autrefois nous permet de rappeler que le rite social au regard de l'hommage rendu au bénévole diffère par sa forme simple et son contenu particularisé : l'hommage est pour ainsi dire fait « sur mesure » en ce que ce sont les qualités du bénévole ou de groupes de bénévoles qui en constituent les ingrédients de base auxquels s'ajoute le talent du panégyriste (Lapointe-Roy, 1987 : 89, 119).

CONCLUSION

Nous avons pu observer le phénomène du néo-bénévolat dans l'assistance à l'aide des paramètres de l'institutionnalisation qui ont fonctionné comme des « têtes chercheuses » de leurs propres empreintes, lesquelles sont aussi celles des institutions dont elles se nourrissent, à savoir la science et l'État. Les traces d'un néo-bénévolat que nous avons dégagées tout au long d'un examen qui confronte le nouveau et l'ancien au sein de l'assistance bénévole, nous permettent de conclure que tout se passe comme si l'entreprise de renouvellement de l'institution bénévole était sa source de résurgence et que l'alliage du moderne et de l'ancien était la preuve tangible d'un second départ du bénévolat.

Bibliographie

- ANDRÉ, Marc (1984). « Le bénévolat : un concept en mutation », *Les dossiers du Fédé-express*, Fédération des CLSC du Québec, vol. 7, n° 9.
- ASSOCIATION DES CENTRES DE BÉNÉVOLAT DU QUÉBEC (non daté). *Ah ! si j'avais des sous...*, *Guide de demande de subventions*, Québec, document miméographié.
- BARBIER, René (1973). « Une analyse institutionnelle du service social », *Sociologie du travail*, n° 1.
- BOURASSA, Henri (1921). *Une mauvaise loi : l'assistance publique*, Montréal, Imprimerie du Devoir.
- BROUSSEAU, Jean (1983). « Le bénévolat : quand la liberté se fait services », *Revue Notre-Dame*, n° 5.
- CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE QUÉBEC (CABQ) (1979). *Le recrutement... t'as pas le choix !, une belle aventure...*, Québec.
- CABQ (1980). *Les bénévoles : des amateurs ou des professionnels ?*, Québec.
- CABQ (1981). *Mes bénévoles vont-ils se volatiliser ?*, Québec.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE (1978). *La question de la promotion des initiatives volontaires dans le domaine des affaires sociales au Québec*, Éditeur officiel du Québec.

- DE CERTEAU, Michel (1980). *L'invention du quotidien I/Arts de faire*, Paris, Collection 10/18.
- DENAULT, Hayda (1961-1962), « L'insertion du service social dans le milieu canadien-français », *Service Social*, numéro double, vol. 10, n° 3 et vol. 11, n° 1.
- DUMONT, Fernand (1982). « Pour situer les cultures parallèles », *Questions de culture 3, Les cultures parallèles*, IQRC, Léméac, 15-54.
- FAUCONNET, Paul et Marcel MAUSS (1968). « La sociologie : objet de méthode », dans MAUSS, M., *Essais de sociologie*, Paris, Minuit.
- FÉDÉRATION DES CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC (FCABQ) (non daté a). *Aperçu historique de l'action bénévole au Québec*, Montréal, Document promotionnel non coté.
- FCABQ (non daté b). *Bien former les bénévoles..., mais avant tout bien les sélectionner*, texte miméographié, résumé d'une allocution prononcée par Jean Brousseau, directeur du Centre d'action bénévole de Québec, Montréal, cote R-10.
- FCABQ (non daté c). *ABC publicitaire d'un organisme bénévole*, Montréal, document mimographié.
- FCABQ (non daté d). Extrait de WILSON, Marlene, *The Effective Management of Volunteer Program*, traduction et adaptation, Montréal, document miméographié.
- FCABQ (non daté e). *Pour établir un vrai dialogue*, Montréal, document miméographié, cote R-7.
- FCABQ (non daté f). *L'écoute active*, Montréal, document miméographié.
- FCABQ (non daté g). *Les dix étapes dans l'établissement d'un groupe d'entraide*, Montréal, document miméographié, cote A-30.
- FCABQ (1984). *Pour un bénévolat efficace en institution*, Montréal.
- FCABQ (1985). *Rapport annuel 1984-85*, Montréal.
- FCABQ (1986a). *Mémoire sur les services de santé et les services sociaux*, présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux du Québec (Commission Rochon), Montréal.
- FCABQ (1986b). *Forum québécois de l'action volontaire*, Dossier préparé par un collectif, Montréal.
- FCABQ (1987). *Gestion des ressources humaines, Cahier de perfectionnement*, Montréal.
- FREUND, Julien (1983). *Sociologie de Max Weber*, Paris, PUF.
- GILLIS, Vince (non daté). *Comment congédier un travailleur bénévole*, traduction et adaptation de Lucie Laprade, Montréal, FCABQ, texte miméographié.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1963). *Rapport du comité d'étude sur l'assistance publique*, (rapport Boucher), Québec, gouvernement du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1967). *Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (CESBES)*, volume I : *L'assurance-maladie*, Québec, gouvernement du Québec.
- GRAND'MAISON, Jacques (1984). *Le bénévolat aura-t-il le courage de sa liberté?*, Discours prononcé lors du premier congrès d'orientation de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, Trois-Rivières.

- GUAY, Jérôme (1981). *La portée sociale du geste bénévole*, conférence prononcée dans le cadre du colloque 1981 organisé par le Centre d'action bénévole de Québec.
- LAFORÉST, Marcelle et Belhassen REDJEB (1989). *L'intervention sociale non salariée*, Québec, Laboratoire de recherche, École de service social, Université Laval.
- LARGROYE, Jacques (1985). « La légitimation », dans GRAWITZ, M. et J. LECA (sous la direction de). *Traité de science politique*, tome 1, Paris, PUF.
- LAPASSADE, Georges et René LOUREAU (1974). *Clefs pour la sociologie*, Paris, Seghers.
- LAPOINTE-ROY, Huguette (1987). *Charité bien ordonnée*, Montréal, Boréal.
- LAPRADE, Lucie (1979). *Le bénévolat : un défi à relever !*, Conférence prononcée à Trois-Rivières, FCABQ, Montréal, cote B-19.
- LEPIRE, Hélène (1983). « Pour libérer les énergies des aînés : planifier un nouveau bénévolat », *Actes du colloque de l'Association québécoise de gérontologie*, Sherbrooke, Les Éditions de Sherbrooke.
- LINTEAU, P.A., DUROCHER, R. et J.C. ROBERT (1979). *Histoire du Québec contemporain : De la confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal-Express.
- LINTEAU, P.A., DUROCHER, R. et J.C. ROBERT (1986). *Le Québec depuis 1930 : Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal-Express.
- MAIRET, Gérard (1978). « La genèse de l'État laïque », dans CHÂTELET, F. et G. MAIRET (sous la direction de). *Les idéologies*, tome 2, Paris, Marabout.
- MINVILLE, Esdras (1986). *Syndicalisme, législation ouvrière et régime social au Québec avant 1940 : pages d'histoire 1*, Montréal, Fidès.
- MONGEAU, Serge (1967). *Évolution de l'assistance publique au Québec*, Montréal, Les Éditions du Jour.
- POULIN, Gonzalve (1955). *L'assistance sociale dans la Province de Québec, 1608-1951*, Étude spéciale présentée à l'intention de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels.
- QUIVIGER, Claude (1985). *Une démarche vers le droit à l'alternative*, exposé donné dans le cadre de la Conférence internationale 1985 sur le volontariat et la crise de l'État-providence, Jérusalem.
- THUILER, Pierre (1980). « Contre le scientisme », postface de *Le petit savant illustré*, Paris, Seuil/science ouverte.
- TOURAINÉ, Alain (1973). *La production de la société*, Paris, Seuil.